

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE STAFFELFELDEN

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 MAI 2018

LE MAIRE

PRÉAMBULE



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire (article L151-5 du code de l'urbanisme).

Il traduit une vision politique et sociale du territoire à l'horizon 2033 (15 ans) capable d'intégrer un horizon plus lointain (2050) : le bourg que nous voulons transmettre aux générations futures.

Le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. S'appuyant sur les éléments du rapport de présentation, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU (article L.151-6 à L151-8 du code de l'urbanisme).

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modification. Toutefois, une procédure de révision devra être engagée dans le cas où ces évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD (article L.153-31 du code de l'urbanisme)

SOMMAIRE

Orientation Stratégique n°1 - Conforter la vitalité démographique, un objectif de 4500 habitants d'ici 2033	4
Orientation Stratégique n°2 - Prévoir et favoriser la production quelque 400 logements d'ici 2033	6
Orientation Stratégique n°3 - Garantir la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée.....	7
Orientation stratégique n°4 - Disposer d'une offre foncière justement proportionnée.....	8
Orientation stratégique n°5 - Conforter l'offre d'équipements	10
Orientation Stratégique n°6 - Conforter le commerce et les services	12
Orientation Stratégique n°7 - Conforter les sites d'activités économiques	14
Orientation Stratégique n°8 - Conforter la vitalité de l'agriculture.....	15
Orientation Stratégique n°9 - Assurer une évolution optimale de la forme urbaine	16
Orientation Stratégique n°10 - Conforter l'identité paysagère, le patrimoine et le cadre de vie	18
Orientation Stratégique n°11 - Préserver l'environnement et conforter la biodiversité.....	22
Orientation Stratégique n°12 - Prévenir les risques naturels et technologiques	24
Orientation Stratégique n°13 - Promouvoir l'écomobilité.....	25
Orientation Stratégique n°14 - Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables	28
Orientation Stratégique n°15 - Favoriser le développement des technologies numériques ...	29



Orientation Stratégique n°1

Conforter la vitalité démographique

- **Un objectif de 4200 habitants à l'horizon 2025 et de 4500 habitants d'ici 2033**

La géographie du grand territoire couvrant l'agglomération de Mulhouse, de Bâle et de Colmar rend structurellement favorable le potentiel de vitalité démographique de Staffelfelden. Cependant, la croissance démographique n'est pas une fin en soi.

L'ambition de Staffelfelden, commune «bourg relais», est de garder son caractère et son ambiance de commune à la campagne, tout en garantissant une solide vitalité communale.

Aussi, le choix du PADD en matière de démographie est d'ambitionner une évolution du nombre d'habitants qui soit tonique et dans le prolongement du rythme de croissance des dix dernières années, soit quelque 550 habitants supplémentaires, ceci pour conforter la vitalité et le dynamisme de la vie sociale et associative.

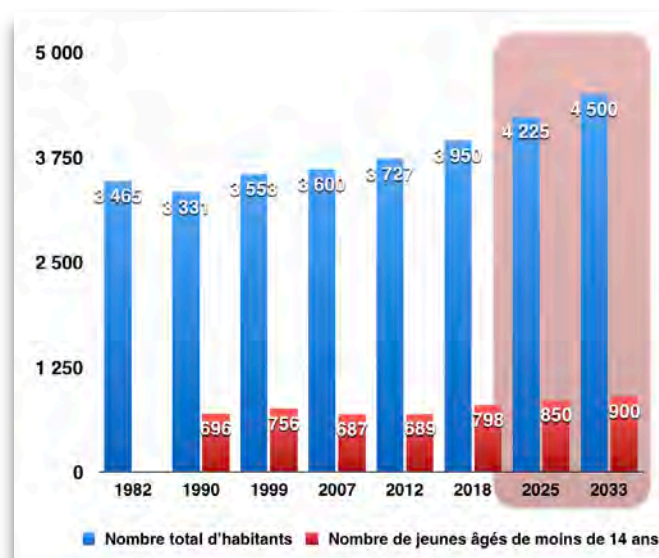
Le choix de cette vitalité démographique répond à la fois à l'attractivité intrinsèque de Staffelfelden et à la volonté de valoriser le potentiel d'écomobilité que représente la gare de Staffelfelden et le lien direct qui en découle tant vers Mulhouse que Colmar et Bâle.

Pour ce faire, l'objectif du PADD est de porter le nombre d'habitants de Staffelfelden à 4200 habitants à l'horizon 2025 et à 4500 habitants d'ici 2033, soit une croissance annuel moyenne de 0,89%.

- **L'objectif de consolider à la hausse le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans**

La croissance démographique de 550 habitants d'ici 15 ans permet de consolider l'effectif des jeunes âgés de moins de 15 ans à environ 900 personnes, soit un effectif bien proportionné aux capacités d'accueil des équipements publics.

- **Un objectif de 4200 habitants à l'horizon 2025 et de 4500 habitants d'ici 2033**
- **La volonté de consolider le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans**



Le choix de la vitalité démographique								
	1982	1990	1999	2007	2012	2018	2025	2033
Nombre total d'habitants	3 465	3 331	3 553	3 600	3 727	3 950	4 225	4 500
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans	-	696	756	687	689	798	850	900
Croissance démographique annuelle en valeur absolue	-	-17	25	6	25	37	39	34
Croissance démographique annuelle en valeur relative	-	-0,48 %	0,74 %	0,17 %	0,71 %	1,00 %	0,99 %	0,81 %
					0,88 %		0,93 %	



Orientation Stratégique n°2

Prévoir et favoriser la production quelque 400 logements d'ici 2033

- **Un objectif de production de 25 logements en moyenne par an**

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution de la démographie de la commune. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul.

Ainsi, la taille moyenne des ménages de Staffelfelden était encore de 2,81 personnes en 1990, elle est passée à 2,41 en 2018 pour tendre vers 2,21 d'ici 2033. À elle seule, cette diminution de la taille moyenne des ménages implique, en maintenant la population à son niveau actuel, la production de près de 180 logements dans les 15 prochaines années.

En additionnant le nombre de logements nécessaires à l'objectif de croissance démographique (600 personnes à l'horizon 2033) avec le nombre de logements nécessaires pour faire face à la diminution de la taille des ménages, le nombre total de logements à produire d'ici 2033 s'établit à quelque 400 logements, soit quelque 25 logements par an en moyenne : soit un chiffre proche à celui des 10 dernières années.

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique								
		1990	1999	2007	2012	2018	2025	2033
Nombre d'habitants		3 331	3 553	3 600	3 727	3 950	4 225	4 500
Taille des ménages		2,81	2,71	2,61	2,49	2,41	2,29	2,21
Nombre de résidences principales		1 186	1 309	1 379	1 498	1 642	1 842	2 041
Nombre d'habitants supplémentaires par an en moyenne		24,67		20,89		36,67		
		22,11						
Taux d'évolution annuel moyen de la population		-	0,74 %	0,17 %	0,71 %	1,00 %	0,99 %	0,81 %
		0,66 %					0,93 %	
Logements vacants		45	48	95	85	85	85	85
Résidences secondaires		4	6	1	0	0	0	0
Taux de vacances		3,6 %	3,5 %	6,4 %	5,4 %	4,9 %	4,4 %	4,0 %
Production de nouvelles résidences principales	Période	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2007	2007 - 2012	2012 - 2015	2018 - 2025	2025 - 2033
	Sur la période	-	123	70	119	144	200	199
	En moyenne annuelle	-	13,67	10,00	23,80	48,00	24,97	24,88
Nombre annuel de logements supplémentaires induit par la diminution de la taille des ménages		-	4,58	6,50	13,59	8,55	11,41	9,29

Orientation Stratégique n°3

Garantir la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée et attractive

• Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines

Pour que la croissance démographique définie pour les 15 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Staffelfelden, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec notamment une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter à la fois chez les personnes et couples de 70 ans et plus, mais aussi chez les ménages plus jeunes dont les besoins se transforment une fois les enfants partis et devenus autonomes.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons plurilogements, ainsi qu'une part de logements à loyers sociaux permettant à la commune de respecter le seuil de 20% défini par les lois SRU et ALUR.

Pour atteindre la production de logements à loyers modérés nécessaire, la commune visera à s'appuyer tant sur les constructions produites au sein du tissu bâti existant que dans les extensions urbaines.

Par ailleurs, chose également fondamentale, pour que la production des quelque 400 logements à l'horizon 2033 réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace, et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production de quelque 30 logements à l'hectare dans les extensions urbaines, c'est-à-dire les terrains situés hors de l'emprise déjà bâtie de la commune.

Afin que l'habitat des extensions urbaines puisse atteindre cette densité, tout en respectant le caractère «très campagne et nature» qui marque une spécificité de Staffelfelden commune «bourg relais» de quelque 4000 habitants, l'objectif est de combiner de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles, de maisons plurilogements et de petits collectifs adaptés en particulier aux jeunes ménages.

Dans le même but, il importe que les futures maisons plurilogements et les immeubles collectifs offrent un vrai rapport au-dehors en valorisant la relation à l'espace naturel et en permettant, pour un maximum de logements, de pouvoir manger dehors en jardin ou, le cas échéant, en grande terrasse.



Orientation Stratégique n°4 - Objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Disposer d'une offre foncière justement proportionnée

- **Disposer d'une offre foncière maîtrisée de quelque 14,5 hectares pour les 15 prochaines années, dont quelque 5 ha permettant la revalorisation de la friche industrielle de l'ancien «puits minier Staffelfelden».**

L'objectif de permettre la construction d'environ 400 logements d'ici 2033 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif, ceci dans le but d'assurer une gestion aussi mesurée que raisonnée de l'espace.

Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi ENE, dite «Grenelle II».

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux à la fois le potentiel de densification du tissu urbain existant et le potentiel de mobilisation du parc de logements vacants.

Concernant le potentiel de densification, il est relativement faible et son estimation limitée à quelque 36 logements.

Concernant le potentiel de mobilisation du parc de logements vacants, il peut être considéré comme quasi nul puisque son taux de 5,1 % flirte avec le seuil de 5% considéré comme celui d'une vacance technique incompressible.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le nombre de logements à produire en extensions urbaines d'ici 2033 s'élève à quelque 365 unités.

Pour répondre aux objectifs de gestion économe de l'espace au cœur des dispositions des lois ENE et ALUR, le présent PADD prévoit une densité de quelque 25 logements (30 logements voiries et espace public déduits) à l'hectare pour les futurs sites de construction.

De ce fait, hors densification du tissu urbain existant, le besoin foncier en extension urbaine destinée à l'habitat est de quelque 14,5 hectares.

Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation actuelle	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village		
	2018	2018 - 2025	2025 - 2033	2018 - 2033
Nombre de résidences principales	1642	1842	2041	2041
Nombre total de logements supplémentaires	-	199,76	199,06	398,8
Création de logements dans le tissu bâti actuel	-	18	18	36
Création de logements en extension urbaine	-	181,76	181,06	362,82
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 30 logements à l'hectare (soit quelque 25 logt/ha VRD comprise) nécessaires pour répondre aux objectifs de gestion économe de l'espace	-	7,27	7,24	14,51

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.

Un besoin d'extension urbaine pour l'habitat de 14,5 ha



Orientation Stratégique n°5 Conforter l'offre d'équipements

L'offre d'équipements de Staffelfelden est aujourd'hui relativement solide et adaptée aux besoins. De plus, la qualité des sites d'implantation est également très satisfaisante et riche de potentialités.

Pour le futur, le PADD prévoit avant tout la modernisation et l'adaptation des équipements existants.

En matière de développement, le PADD prévoit la possibilité du regroupement des écoles Jules Vernes, Petit Prince et des activités périscolaires afférentes dans l'hypothèse où la poursuite de la réflexion sur le sujet conclue en ce sens.

Cimetière



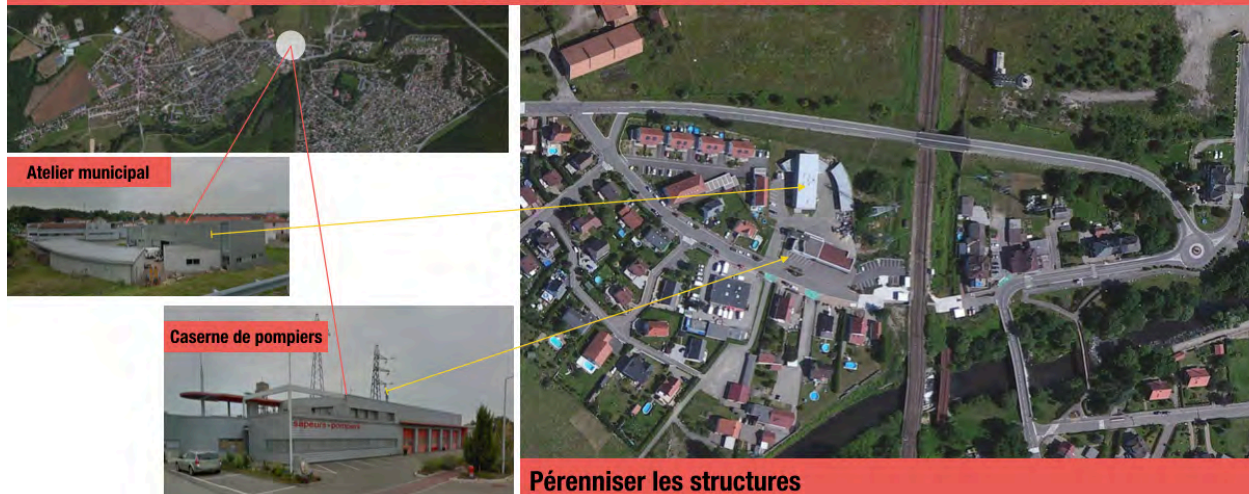
Conserver une structuration de l'espace convivial

Ecoles et périscolaire

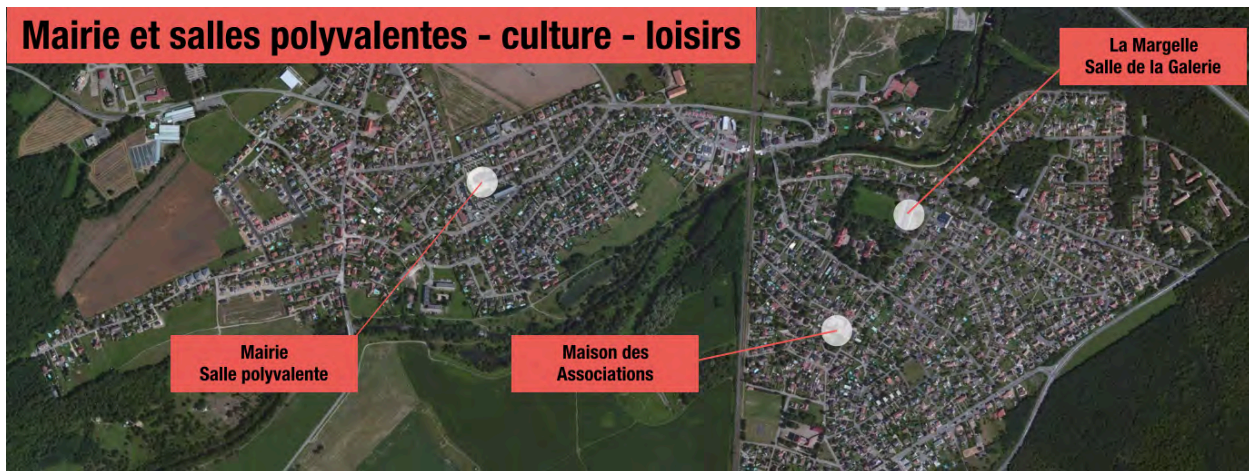


Poursuivre la réflexion sur l'opportunité, tant urbaine que budgétaire, d'un regroupement à terme des écoles Jules Verne et Petit Prince

Caserne de pompiers et ateliers communaux



Mairie et salles polyvalentes - culture - loisirs



Un objectif de modernisation à mettre en perspective pour la Maison des Associations et la salle de la Galerie à moyen ou long terme.



Orientation Stratégique n°6 Conforter le commerce et les services

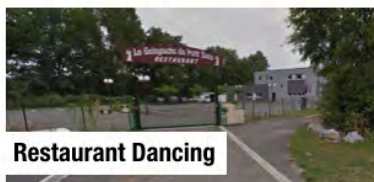
L'offre de commerce et de service de Staffelfelden est aujourd'hui relativement limitée compte tenu de la taille de la commune et ses presque 4000 habitants. Cette situation s'explique de par la proximité de l'offre massive que représente la zone commerciale de Wittenheim-Kingersheim.

À moyen et long terme, il importe de tonifier l'offre commerciale et de services de la commune en facilitant notamment des solutions de polarisation. Dans ce but, le PADD prévoit que le développement urbain futur de Staffelfelden comprenne la réalisation d'une centralité «commerces et services» pouvant inclure en particulier une supérette et une maison de santé.



Commerces et services

Intégrer, en concertation avec les acteurs économiques locaux, l'idée d'un projet de pôle commercial dans la stratégie de développement urbain communal



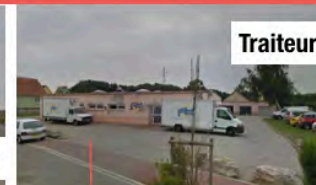
Restaurant Dancing



Boucherie



Agences bancaires



Traiteur



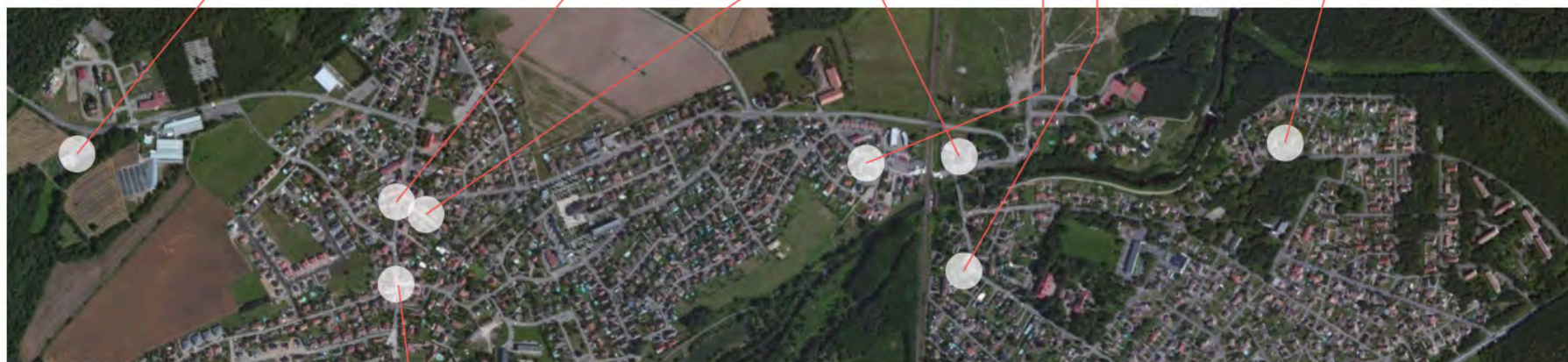
Pharmacie



Bureau de poste



Salon de coiffure



Alimentation générale - Bureau de tabac / presse - Magasin de vêtements - Salon de beauté - Boulangerie pâtisserie - Kebab - Salon de coiffure



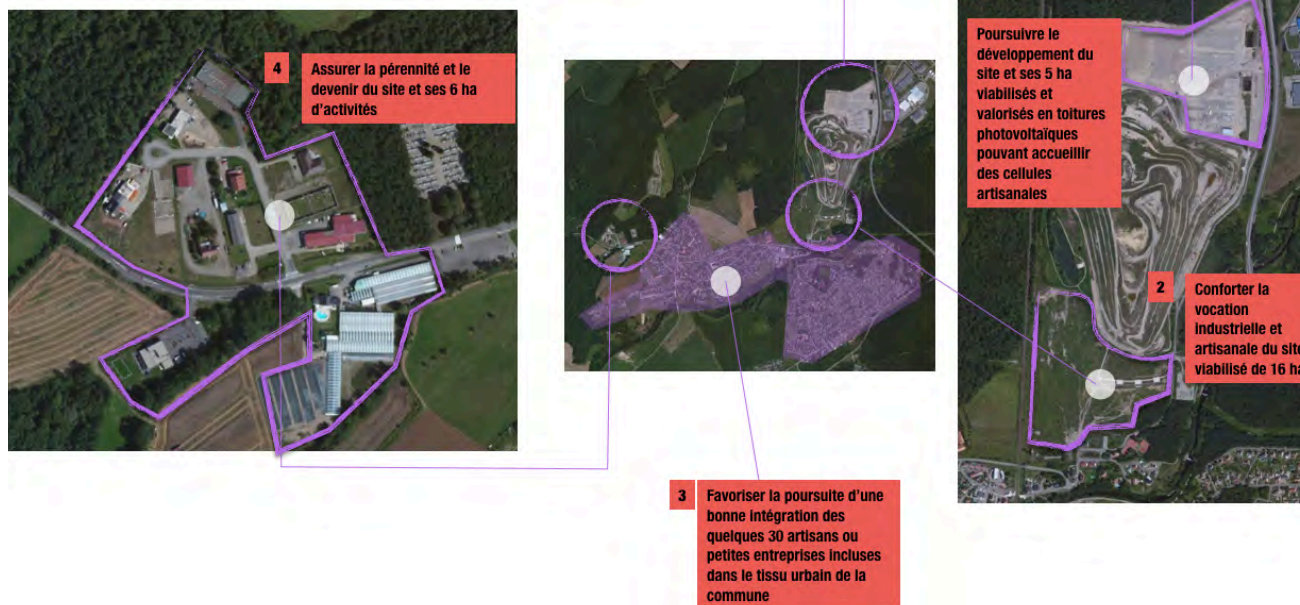
Orientation Stratégique n°7 Conforter les sites d'activités économiques

En matière d'activités économiques, le PADD prévoit :

- de permettre l'intégration harmonieuse des activités économiques dans le tissu urbain dès lors que leur cohabitation n'altère pas le caractère résidentiel des quartiers ;
- d'assurer le devenir du site artisanal Ouest et son extension mesurée ;
- d'assurer le devenir du site d'activité «nord terrils» ;
- de faciliter le développement et renforcer l'attractivité de la ZAC Marie Louise.

Industrie et artisanat

4 orientations présentées dans le schéma ci-dessous



Orientation Stratégique n°8

Conforter la vitalité de l'agriculture

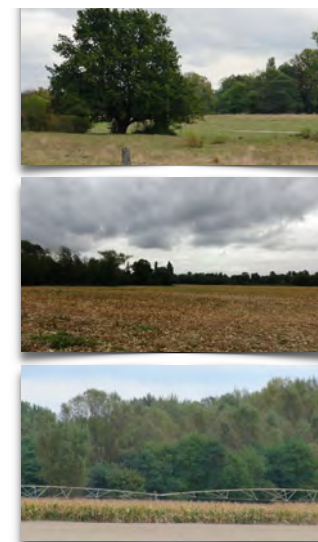
La vitalité de l'agriculture est une chose fondamentale tant d'un point de vue économique que de la sécurité alimentaire mondiale, pour laquelle il importe d'arbitrer positivement l'ensemble des décisions locales, telles celles inhérentes au PLU.

Sécuriser la vitalité de l'agriculture s'impose donc comme une priorité. Pour ce faire, le PADD prévoit :

- De limiter la consommation de terres agricoles à quelque 17 d'hectares, habitat, équipements publics et économie compris.
- D'intégrer la problématique d'accès et de desserte des terres agricoles dans l'ensemble des projets de développement urbain.
- De prévoir des possibilités d'implantations et d'extensions adaptées aux besoins des exploitants et au potentiel agricole du territoire, ceci en tenant compte des contraintes de zones inondables et des périmètres de protection des captages d'eau potable.
- De prévoir une intégration architecturale et paysagère de qualité des bâtiments agricoles.
- D'assurer une gestion préventive des périmètres de réciprocité afin de faciliter la bonne cohabitation des activités agricoles avec les quartiers résidentiels.

- Conforter l'agriculture par une gestion parcimonieuse du foncier de prairie et de culture

- Permettre les sorties et extensions d'exploitations



Orientation Stratégique n°9

Assurer une évolution optimale de la forme urbaine

Le territoire de Staffelfelden est fortement structuré par la présence de la Thur, sa richesse écologique et ses risques d'inondation.

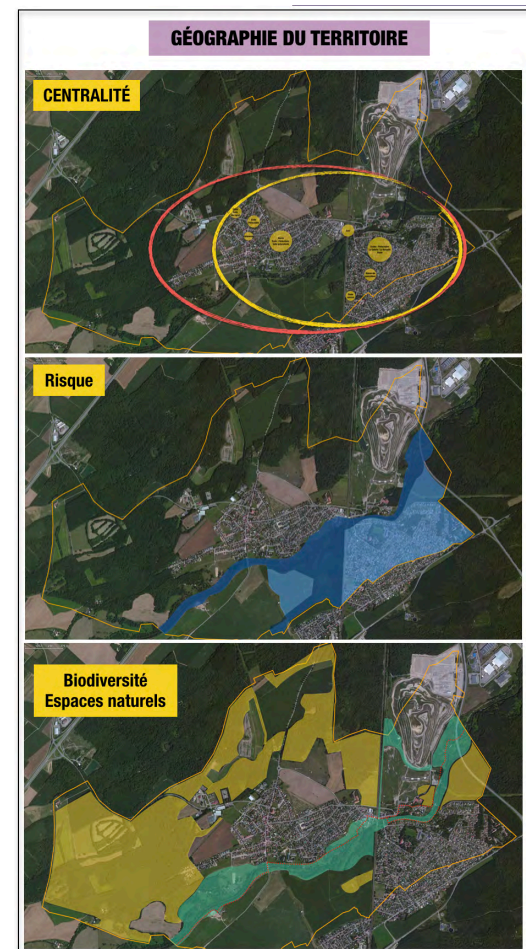
Il est ensuite également marqué par le passage de la voie ferrée nord-sud Alsace et par l'histoire même de son urbanisation.

De par ce contexte, pour le futur, le choix stratégique du PADD est de localiser le développement urbain au nord de l'espace Mairie en y incluant opportunément la friche industrielle de l'ancien puits minier de Staffelfelden.

Ce choix est également celui du site le plus central et assure la fermeture de l'espace urbain existant privilégiant ainsi l'idée de compacité de la forme urbaine.

Par ailleurs, ce site est le plus proche et le plus facile d'accès depuis la gare, confortant ainsi l'objectif de faciliter les solutions d'écomobilité.

Pour finir, chose également essentielle, ce site permet d'intégrer la revalorisation de la friche de l'ancien puits de Staffelfelden dans l'emprise du développement urbain communal.



**PRIORISER LE
DÉVELOPPEMENT URBAIN
SUR LE SITE CENTRAL EN
CONTINUITÉ ET EN
FERMETURE DE L'ESPACE
URBAIN EXISTANT**



Orientation Stratégique n°10

Conforter l'identité paysagère, le patrimoine et le cadre de vie

Le paysage et le patrimoine représentent à la fois des valeurs sociétales majeures et des leviers importants de vitalité et d'attractivité des territoires.

La préservation, la valorisation et, dans certains cas, la reconquête de ce paysage s'imposent comme un objectif central du PADD. En effet, le paysage, le cadre de vie, le calme et la sérénité des lieux constituent des objectifs et des leviers majeurs du devenir communal.

Outre l'action sur le paysage telle que spécifiée sur les visuels ci-contre, le PADD vise également à préserver le patrimoine architectural et la forme urbaine constituée en particulier par :

- le coeur historique de Staffelfelden ;
- l'emblématique Cité Rossalmend ;
- le site du Château ;
- les villas Roux.

Par ailleurs, chose essentielle, pour bien marquer la dimension éco-paysagère de l'ambition urbaine communale et perpétuer la présence exemplaire du végétal dans l'espace urbain donnée par la Cité Rossalmend, le PADD prévoit qu'une *coulée verte / parc éco-paysager* structure le futur site d'extension urbaine, ceci en reliant le coeur de ville que constitue le site de la Mairie à l'espace naturel nord.

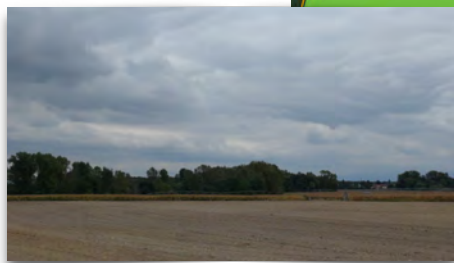
▪ Penser le paysage et le cadre de vie comme support d'attractivité pour le dynamisme de Staffelfelden

▪ Penser le paysage et le cadre de vie comme vecteur du « bien être chez soi » à Staffelfelden pour tous

1

La nature fait porte

- **Préserver le sas apaisant et agréable que forme la nature autour de Staffelfelden et de ses entrées de commune**



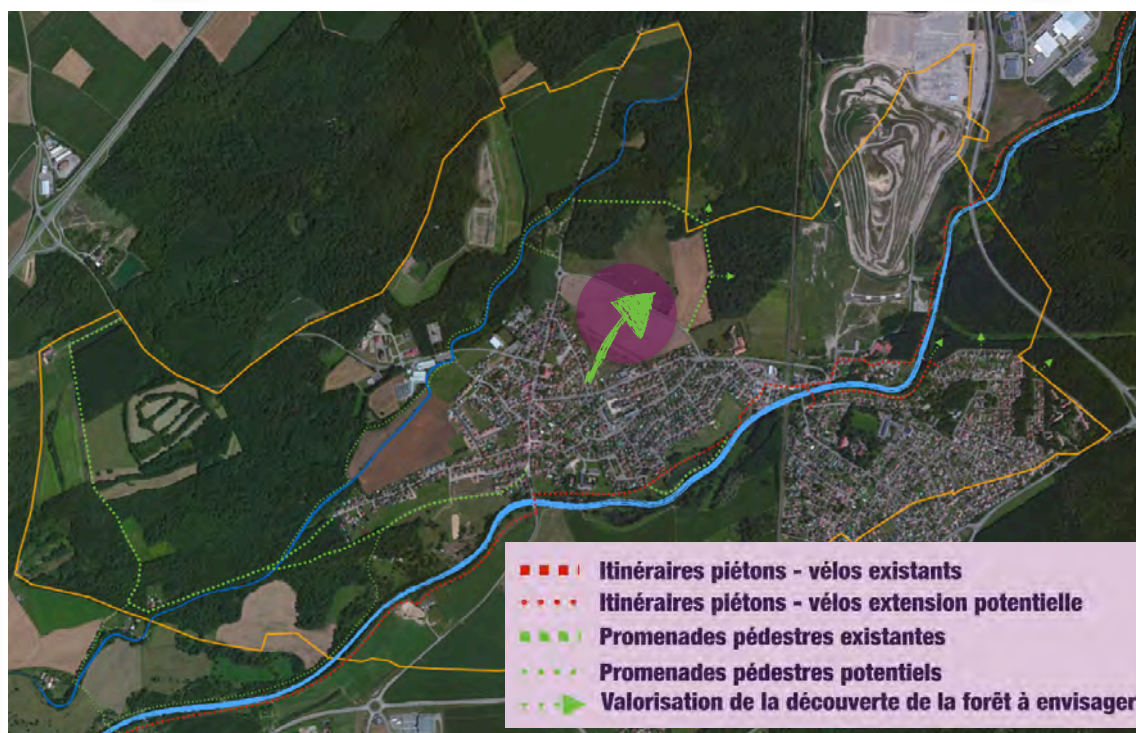
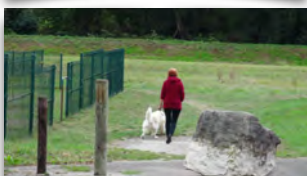
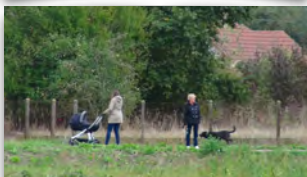
2

La nature fait écran

- Valoriser et renforcer les possibilités de promenade et de détente à deux pas de chez soi
- Valoriser le terroir comme espace de promenade et de point de vue sur la Forêt-Noire, les Vosges et les Alpes Bernoises



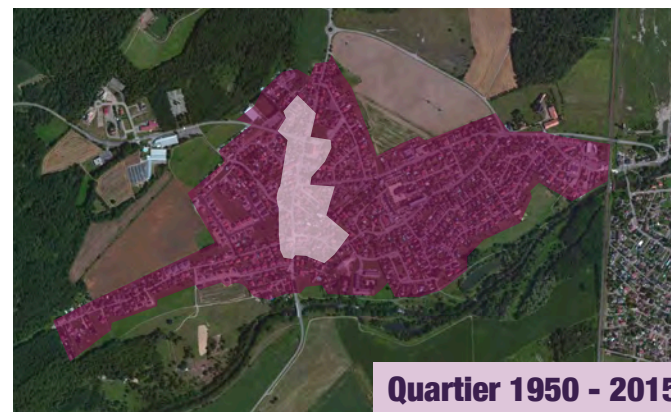
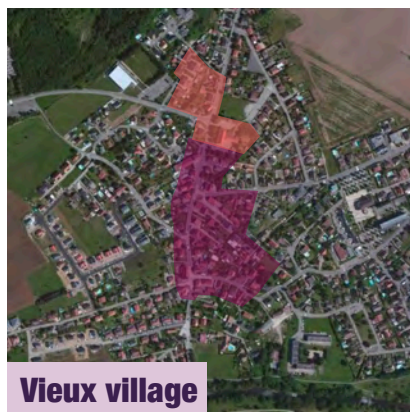
- Relier le coeur l'espace Mairie à la nature au travers la future extension urbaine grâce la création d'un parc éco-paysager support de biodiversité de quelque 5 hectares



3

La nature irrigue l'urbain

- Amplifier l'identité paysagère de Staffelfelden en développant un urbanisme « arboré en coeur »



Orientation Stratégique n°11

Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

• Une ambition environnementale confortée par l'ensemble des objectifs paysagers

La dynamique écologique et la biodiversité de Staffelfelden sont très importantes.

Le couloir de la Thur représente un élément puissant de la trame bleue, réservoir de biodiversité et support majeur de continuité écologique. Le PADD fait de sa préservation et de sa valorisation un objectif majeur.

Les espaces boisés, qui enserrent la commune tel un écrin, forment le second réservoir stratégique de biodiversité de Staffelfelden. Le PADD de fait, pose également la préservation et de la valorisation de ces espaces boisés comme un objectif majeur.

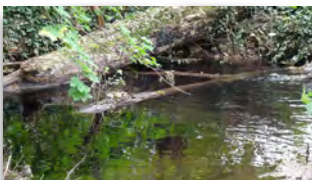
• L'ambition de renaturation complète du terriil Marie-Louise

Le terriil Marie-Louise, élément d'histoire et de patrimoine, mérite une valorisation éco-paysagère majeure. D'une surface de 37 ha, dont 27 sur Staffelfelden, 7 ha ont déjà été renaturé dans le cadre d'une démarche de compensation environnementale.

Le PADD prévoit l'engagement d'une renaturation «réservoir de biodiversité» sur les 19 ha restant localisés à Staffelfelden. Cette démarche écopaysagère permettrait simultanément une valorisation paysagère du site par la création d'un «sentier du promontoire» faisant du sommet du terriil un lieu de contemplation du paysage à 360° des Vosges, à la Forêt-Noire en passant le regard sur Mulhouse, la plaine d'Alsace, le Kayserstuhl et, selon la météo, sur les alpes Bernoises.

Le PADD vise aussi à :

- Assurer une prise en compte globale de la sensibilité écologique des sites dans les choix d'urbanisation future.
- Promouvoir le développement « d'habitats refuges » dans l'espace agricole.
- Promouvoir la biodiversité dans le milieu urbain, tant privé que public, ceci en encourageant la densification végétale des espaces à partir de plantes indigènes et en protégeant les boisements, grands arbres et parcs, notamment dans la Cité Rossalmend.
- Préserver l'habitat du crapaud vert au pied du terriil Marie Louise ainsi que le corridor de migration qui longe la voie ferrée jusqu'à Wittelsheim.
- Relier le coeur l'espace Mairie à la nature au travers la future extension urbaine grâce la création d'un parc éco-paysager support de biodiversité de quelque 5 hectares.



- **Protéger et valoriser le potentiel de biodiversité de la trame verte et bleue de la Thur, du Krebsbach et des forêts**
- **Valoriser la nature dans l'espace urbain comme support de biodiversité**
- **Faire de la richesse écologique une valeur**



Orientation Stratégique n°12

Prévenir les risques naturels et technologiques

- **Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation**

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques. Dans la même logique, le PLU doit protéger les ressources, notamment en eau.

- **Prévenir les risques d'inondation**

Staffelfelden est exposé au risque d'inondation inhérent à la Thur et au battement de la nappe en certains secteurs de la commune. Le PLU doit prendre pleinement ces risques en considération pour assurer sa fonction préventive.

- **Prévenir et prendre en compte les risques d'inondation de la Thur et son PPRI**
- **Prendre en compte la problématique des « remontées de nappe » à propos desquelles un PPRN est en cours d'élaboration depuis... mai 2000**



Orientation Stratégique n°13

Promouvoir l'écocomobilité

• Renforcer la place de la mobilité douce

À l'échelle de Staffelfelden, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports peut essentiellement se faire par la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo.

Les autres politiques relèvent des collectivités de rang supérieur (communauté de communes, SCOT, Conseil départemental, Région, Etat).

Pour agir en ce sens, le PADD se fixe les objectifs suivants, détaillés sur la «carte écomobilité» présentée ci-après :

- L'objectif de la généralisation du concept de «rue partagée» à l'ensemble des rues et ruelles de la commune qui ne supporte pas de flux majeurs pour faciliter et promouvoir les déplacements à pied et à vélos pour tous les déplacements de proximité.

La rue partagée vise à mettre à égalité le piéton, le cycliste et l'automobiliste.

- L'objectif d'une extension du réseau de cheminements piétons, anticipant notamment la forme urbaine à long terme du village, ceci tant pour les déplacements de proximité que récréatifs.

• Valoriser de la meilleure manière l'attractivité de la gare

Pour agir en ce sens, le PADD se fixe les objectifs suivants :

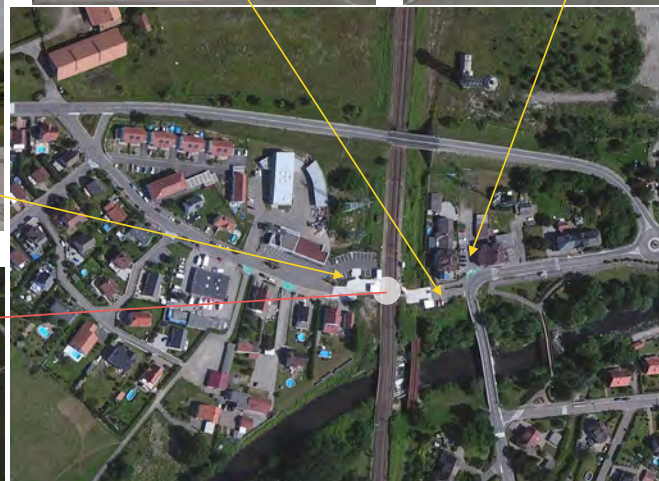
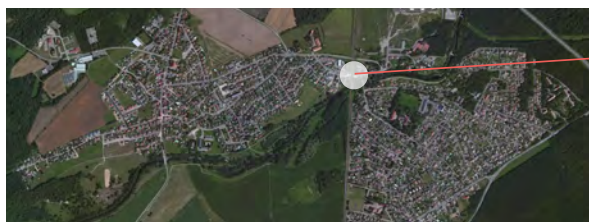
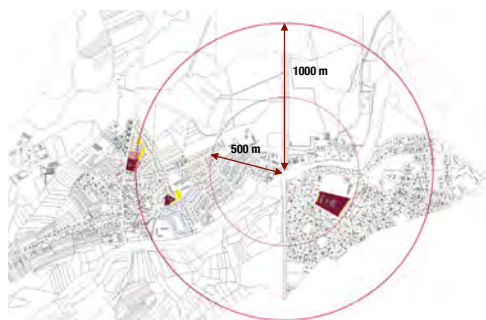
- Localiser de manière optimale le développement urbain du village pour valoriser les effets de proximité avec la gare.
- Assurer un lien de mobilité douce de grande qualité entre le site de développement urbain et la gare.
- Faciliter l'accès fonctionnel piétons et vélo à la gare.
- Développer et optimiser les solutions de stationnement à proximité de la gare.

• Préparer l'avenir de la voiture électrique

- Promouvoir les prises de recharge afin de contribuer à l'accélération du développement de la voiture électrique.

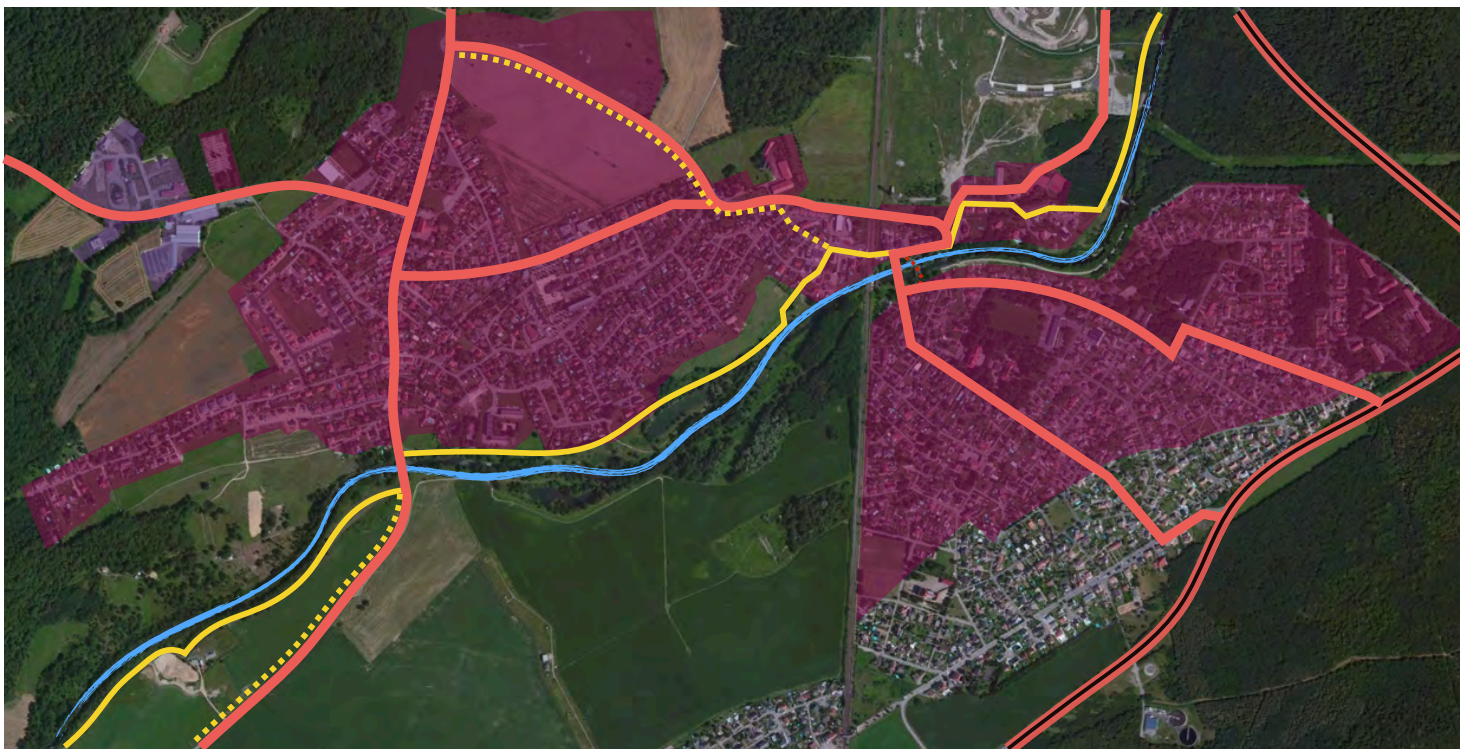


- **Conforter le rôle et la vocation de la GARE comme élément clef de l'écomobilité inter-urbaine pour les habitants de Staffelfelden notamment en :**
 - **Recherchant, malgré un contexte contraint, des possibilités d'accroissement de l'offre de stationnement à la gare**
 - **Valorisant et développant la desserte cyclable de la gare**



- Etablir une hiérarchie des voies en distinguant les **ROUTES** d'entrée et sortie du village de l'ensemble des **RUES** qui desservent les quartiers en mettant les piétons et les cyclistes à égalité avec les automobilistes

-  Axe de grande circulation
-  Routes structurantes d'entrée et sortie de commune
-  Voies cyclables en site propre
-  Voie cyclable à créer
-  Espace privilégiant le concept RUE



Orientation Stratégique n°14

Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

- **Encourager les économies d'énergie**

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

- **Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable**

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaires se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut être largement renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-combustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets

dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électrofiltres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

Concernant l'hydroélectricité, le PADD prévoit la valorisation des chutes de la Thur pour l'installation de stations de micro-électricité.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets**

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Staffelfelden s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau**

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.



Orientation Stratégique n°15 Favoriser le développement des technologies numériques

• Faciliter le déploiement du très haut débit

L'internet haut débit est aujourd'hui quasi généralisé à Staffelfelden, mais pour le futur, il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.

- **Encourager les économies d'énergie**
 - **Encourager les projets en matière d'énergies renouvelables**
 - **Encourager les actions citoyennes en matière de gestion des déchets**
 - **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau**
-
- **Faciliter la valorisation du potentiel de micro-hydroélectricité de la Thur**



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com